

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH Absents : Ernest FRANCO, Elisabeth CHENAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, et Valérie CHANUT Pouvoirs : Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Elyane CLOP), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Véronique PROT), Serge MICHAUT (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2023
N°2023-022

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA - AMENAGER DES SITES
TOURISTIQUES DEDIES AUX ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS DE NATURE

La Région AURA propose une aide pour les projets ayant pour objectif de développer l'offre touristique et améliorer l'accueil de la clientèle et pour financer des aménagements et des équipements (matériels, outils numériques, ...) pour des activités touristiques terrestres, nautiques ou aériennes.

Cette aide s'adresse aux opérateurs privés, associations, sociétés d'économie mixte, établissements publics, sociétés publiques locales et collectivités locales ou leurs groupements situés sur les Territoires Région Pleine Nature. Ce qui est notre cas.

L'activité de l'équipement, du site ou de l'établissement du porteur de projet doit être principalement touristique et sa contribution à la stratégie de développement touristique des sports et loisirs de nature approuvée par la structure « chef de file » du Territoire Région Pleine Nature.

Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à solliciter une demande de subvention à la région AURA au titre de l'aménagement des sites touristiques dédiés aux activités sportives et de loisirs de nature et de signer l'ensemble des documents afférents.

Publiée le 
Pour extrait certifié conforme,
Catherine STARON
Maire,

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230316-2023-022b-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023